



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-quatrième session

Points 25 et 114 de l'ordre du jour
provisoire*

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-quatrième année

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

MESURES VISANT À PRÉVENIR LE TERRORISME INTERNATIONAL

QUI MET EN DANGER OU ANÉANTIT D'INNOCENTES VIES
HUMAINES, OU COMPROMET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES,
ET ÉTUDE DES CAUSES SOUS-JACENTES DES FORMES DE
TERRORISME ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR
ORIGINE DANS LA MISÈRE, LES DÉCEPTIONS, LES GRIEFS
ET LE DÉSÉPOIR ET QUI POUSSENT CERTAINES PERSONNES
À SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS LA LEUR,
POUR TENTER D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX

Lettre datée du 20 août 1979, adressée au Secrétaire
général par le représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite attirer, une fois de plus, votre attention sur les menées persistantes des terroristes de l'OLP basés au Liban en vue de se livrer à des actes de terrorisme aveugle contre la population civile d'Israël.

Dans la nuit du 17 au 18 août 1979, une patrouille de la marine israélienne a repéré et intercepté un canot pneumatique qui pénétrait dans les eaux territoriales israéliennes au large de Rosh Hanikra, dans le nord du pays. A bord de ce canot, se trouvaient quatre criminels de l'OLP chargés de se livrer à des actes de terrorisme en Israël. Au cours d'un échange de coups de feu, le canot a été coulé, l'un des terroristes s'est noyé et les trois autres ont été capturés.

Le lendemain, samedi 18 août, radio Sawt al-Arab diffusait une information selon laquelle les terroristes se trouvant à bord du canot étaient envoyés par un groupe appartenant à l'OLP.

Cette tentative criminelle qui aurait pu avoir de graves conséquences doit être appréciée dans le contexte de toute une série d'incidents semblables. Comme on s'en souvient, la marine israélienne a providentiellement déjoué des tentatives similaires organisées par voie de mer depuis le Liban par l'OLP au début d'avril de cette année ainsi que le 4 juin 1979 (voir mes lettres des 22 avril 1979 et 5 juin 1979, distribuées sous les cotes A/34/207-S/13264 et A/34/298-S/13376).

* A/34/150.

Le 22 avril 1979, une machination de ce genre a eu une issue tragique. A cette occasion, comme vous en avez été alors informé (A/34/207-S/13264), quatre terroristes de l'OLP ont débarqué à bord d'un canot pneumatique à Nahariya, à une dizaine de kilomètres de la frontière libanaise. Au cours des scènes atroces qui ont suivi, quatre civils israéliens dont deux fillettes, deux sœurs, ont trouvé la mort et deux autres civils ont été blessés.

Toutes ces tentatives s'inscrivent dans une campagne de violence concertée organisée depuis le Liban par l'OLP et qui, ainsi que vous l'avez fait observer au Conseil de sécurité, le 31 mai 1979 (S/PV.2146, p. 4/5), présente un lien direct avec la situation dans le sud du Liban.

Dans ce contexte, il convient également de mentionner les incidents suivants qui se sont produits au cours du mois d'août :

a) Le 3 août 1979, un engin explosif était découvert à Jérusalem et désamorcé sans dommage.

b) Le 5 août, un engin de forte puissance faisait explosion en face de l'immeuble de la municipalité de Jérusalem, blessant six personnes dont deux grièvement (voir la lettre au Chargé d'affaires par intérim d'Israël datée du 7 août, distribuée comme document A/34/403-S/13490).

c) Le 15 août, une charge explosive explosait à l'intersection de Beit Lid, près de la ville côtière de Natanya, blessant deux personnes.

d) Le même jour, un autre engin faisait explosion au centre de la ville de Efar Saba (dans l'arrière-pays de Tel Aviv), blessant une personne.

Au-delà du motif aveugle de la terreur pour la terreur, l'objectif déclaré de cette campagne de violence de l'OLP est de compromettre l'actuel processus de paix au Moyen-Orient.

Etant donné le caractère et les objectifs véritables de l'OLP terroriste, le Gouvernement israélien, ainsi que je l'ai indiqué dans mes lettres précédentes, est tenu de prendre toutes mesures nécessaires pour protéger la vie et la sécurité de ses ressortissants.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 25 et 114 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM